



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

DQE SOFTWARE

30 juin 2025

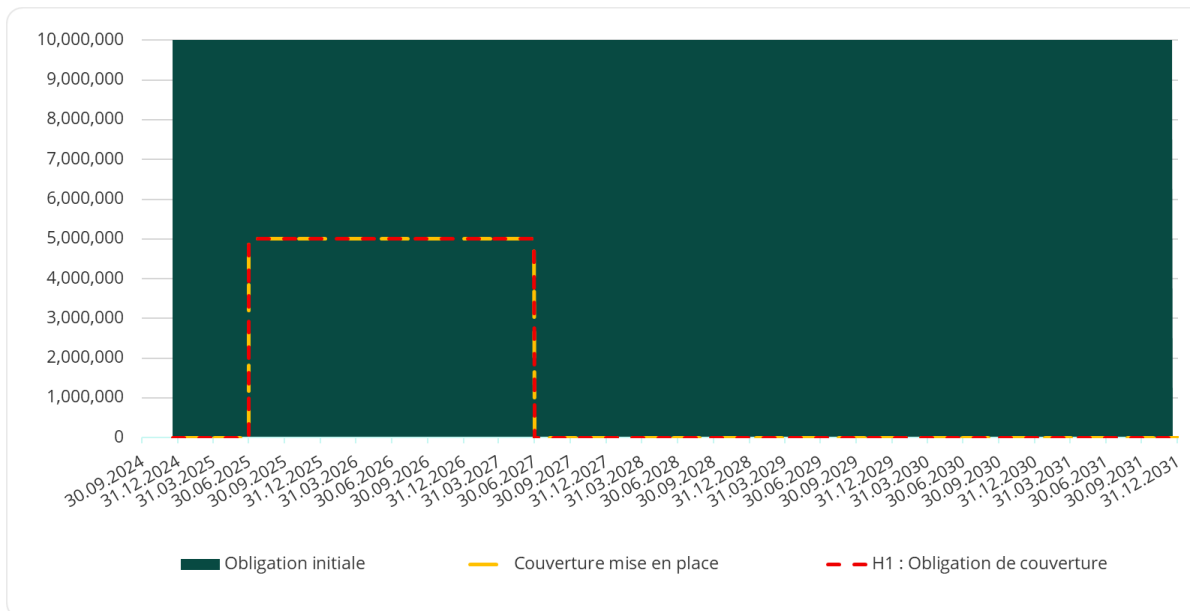


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE DQE SOFTWARE



- **Stratégie de couverture mise en place : Obligation de couverture (H1).**
- **Produit mis en place : Cap 2%**
- **Banque de couverture : BNP Paribas**
- **Prime upfront de la couverture : 14'999€**



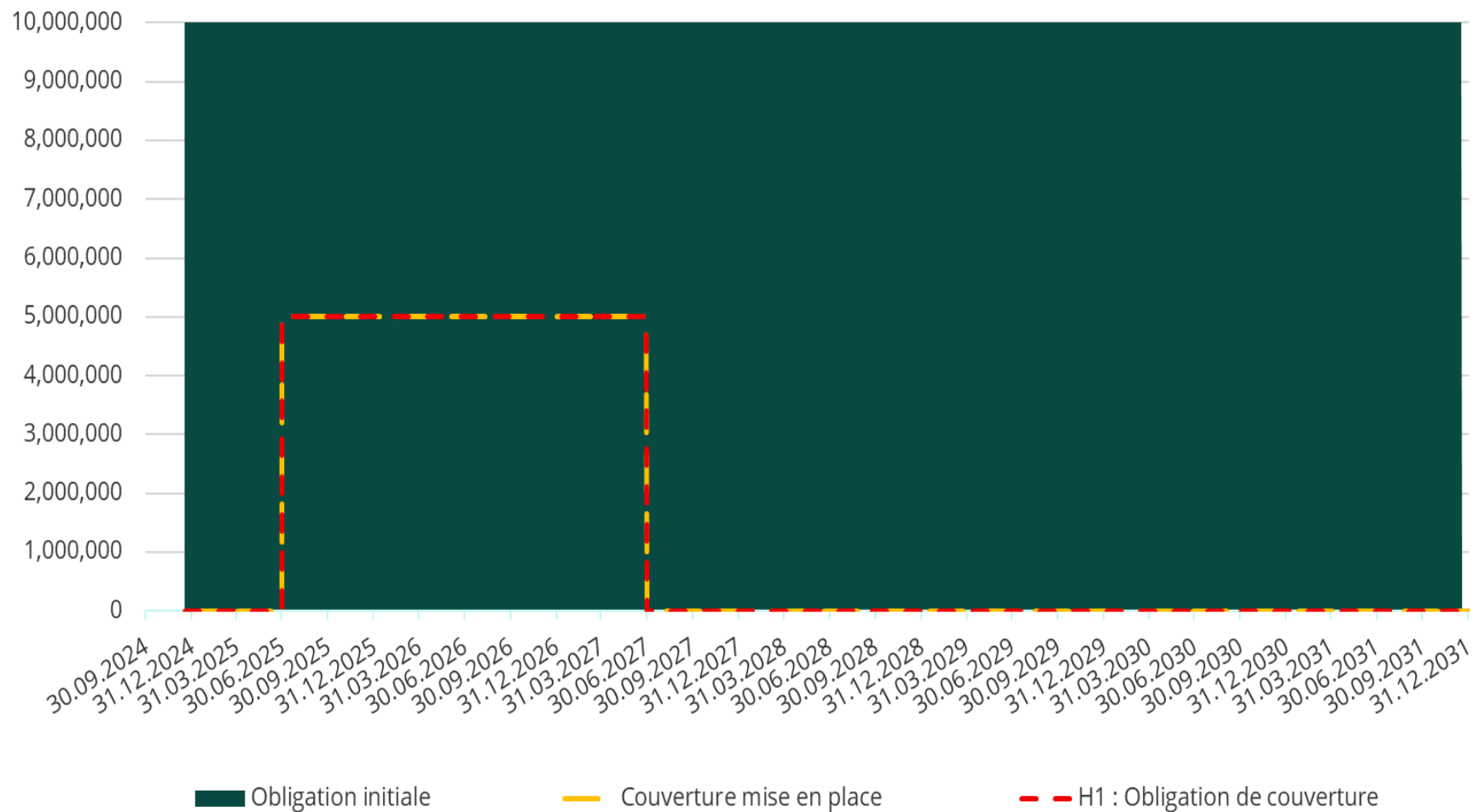
- **Fees Kerius Finance : 15'000€**
- **Economies réalisées : 17'890€**

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que le calendrier des flux sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 2 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2% à 2 ans.

Répartition bancaire :
BNP Paribas 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Dette Unitranche Pictet

- **Obligation initiale** : €10'000'000, émis le 18/12/2024, amortissement in fine, échéance 18/12/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 6.00%.

Obligation de couverture :

Dans un délai de **six (6) mois** à compter de la Date d'Emission Initiale, l'Emetteur devra conclure avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) de premier rang un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, à hauteur d'un **notionnel minimum égal à cinquante pour cent (50%)** de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations Initiales (sans que le notionnel puisse excéder 100% de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations Initiales) et pour **une durée minimale de deux (2) ans**, afin de se prémunir contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou, au choix de l'Emetteur, de l'EURIBOR 6 mois, de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Emission. → **18.06.2025**

Banques de couverture: BNP, SG

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BNP Paribas

Cours d'exercice : 2% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 30/06/2025

Date de début : 30/06/2025

Date de fin : 30/06/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €5'000'000, amortissements in fine, cf. tableau en annexe

Prime payée à la mise en place (up-front) de €14'999.

Etalement comptable possible de la prime

Couverture BNP Paribas					
Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Etalement comptable possible de la prime
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	5,000,000	1,890
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	5,000,000	1,890
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	5,000,000	1,849
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	5,000,000	1,870
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	5,000,000	1,890
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	5,000,000	1,890
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	5,000,000	1,849
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	5,000,000	1,870
Total à payer					14,999

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Obligation initiale		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : Obligation de couverture	Couverture mise en place
		Amort.	CRD				
18.12.2024	31.03.2025		10,000,000	10,000,000			
31.03.2025	30.06.2025		10,000,000	10,000,000			
30.06.2025	30.09.2025		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
30.09.2025	31.12.2025		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
31.12.2025	31.03.2026		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
31.03.2026	30.06.2026		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
30.06.2026	30.09.2026		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
30.09.2026	31.12.2026		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
31.12.2026	31.03.2027		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
31.03.2027	30.06.2027		10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000
30.06.2027	30.09.2027		10,000,000	10,000,000			
30.09.2027	31.12.2027		10,000,000	10,000,000			
31.12.2027	31.03.2028		10,000,000	10,000,000			
31.03.2028	30.06.2028		10,000,000	10,000,000			
30.06.2028	30.09.2028		10,000,000	10,000,000			
30.09.2028	31.12.2028		10,000,000	10,000,000			
31.12.2028	31.03.2029		10,000,000	10,000,000			
31.03.2029	30.06.2029		10,000,000	10,000,000			
30.06.2029	30.09.2029		10,000,000	10,000,000			
30.09.2029	31.12.2029		10,000,000	10,000,000			
31.12.2029	31.03.2030		10,000,000	10,000,000			
31.03.2030	30.06.2030		10,000,000	10,000,000			
30.06.2030	30.09.2030		10,000,000	10,000,000			
30.09.2030	31.12.2030		10,000,000	10,000,000			
31.12.2030	31.03.2031		10,000,000	10,000,000			
31.03.2031	30.06.2031		10,000,000	10,000,000			
30.06.2031	30.09.2031		10,000,000	10,000,000			
30.09.2031	18.12.2031		10,000,000	10,000,000			
18.12.2031	31.03.2032	10,000,000	0	0			

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1,014
-------------	-------

BNP

Economies totales

17,890

Taux/Prix sans marge bancaire	12,611
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	32,889
-------------------------------------	--------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	20,278
---	--------

Prix final	14,999
------------	--------

Marge finale	2,388
--------------	-------

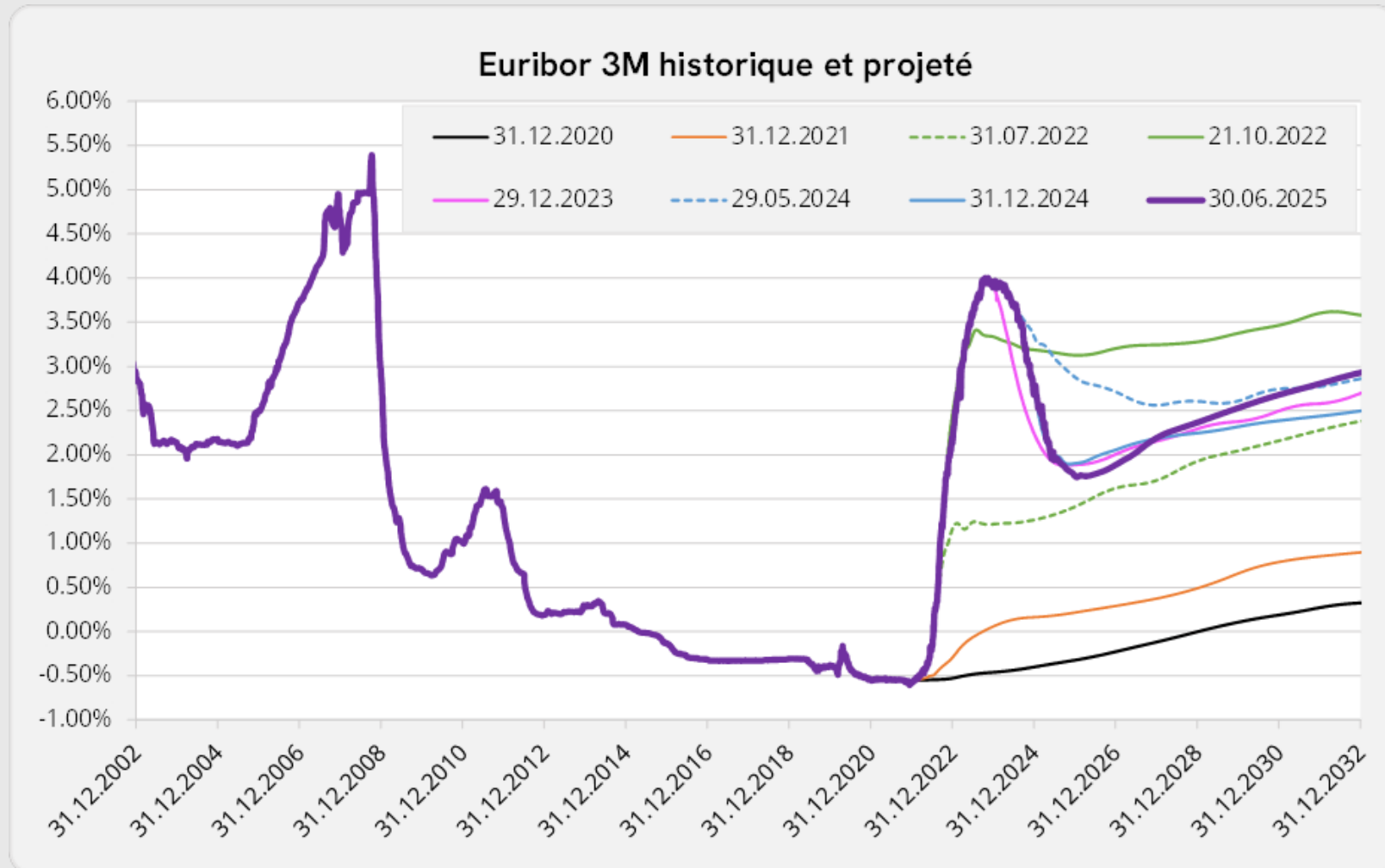
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

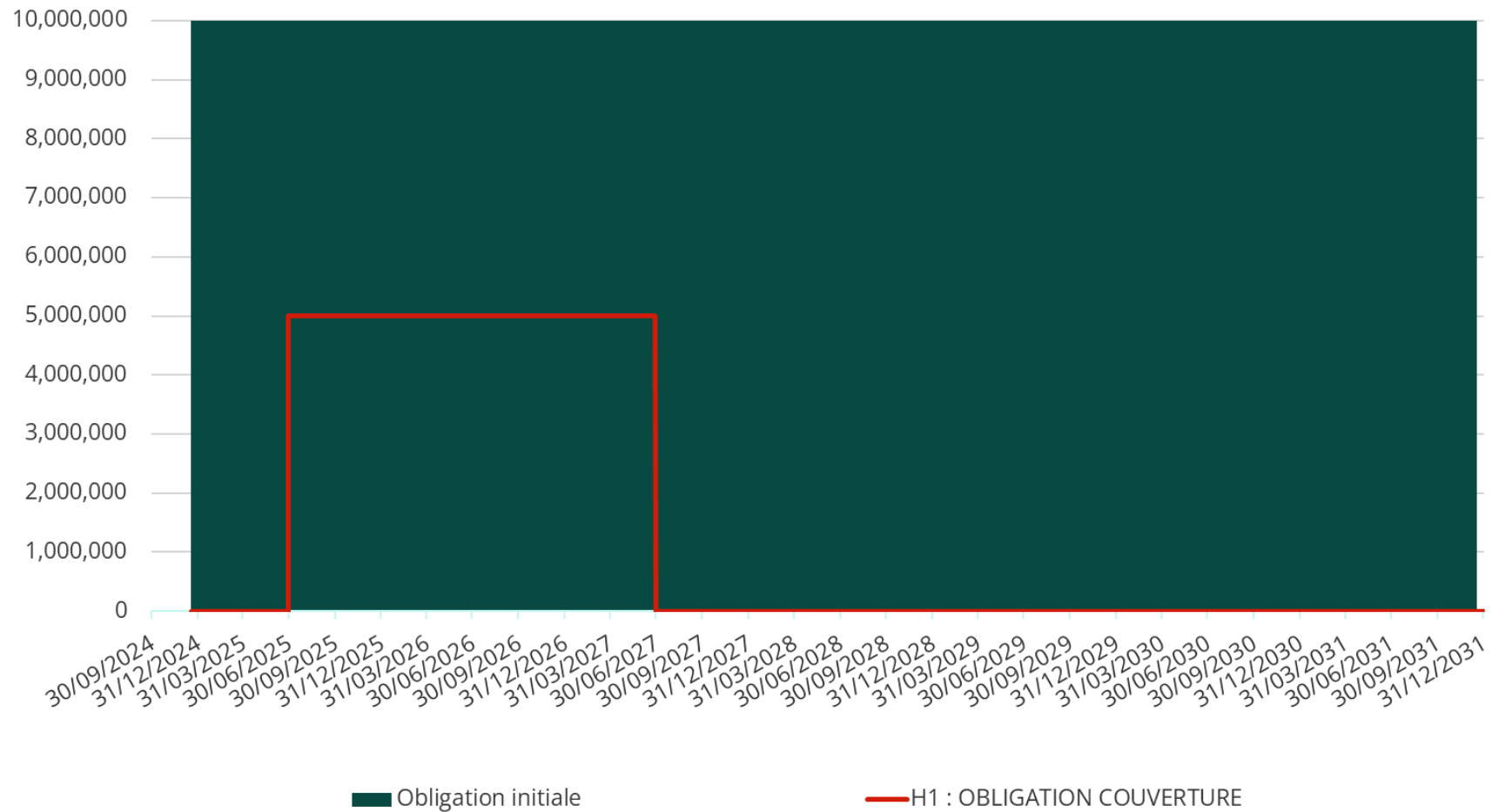
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

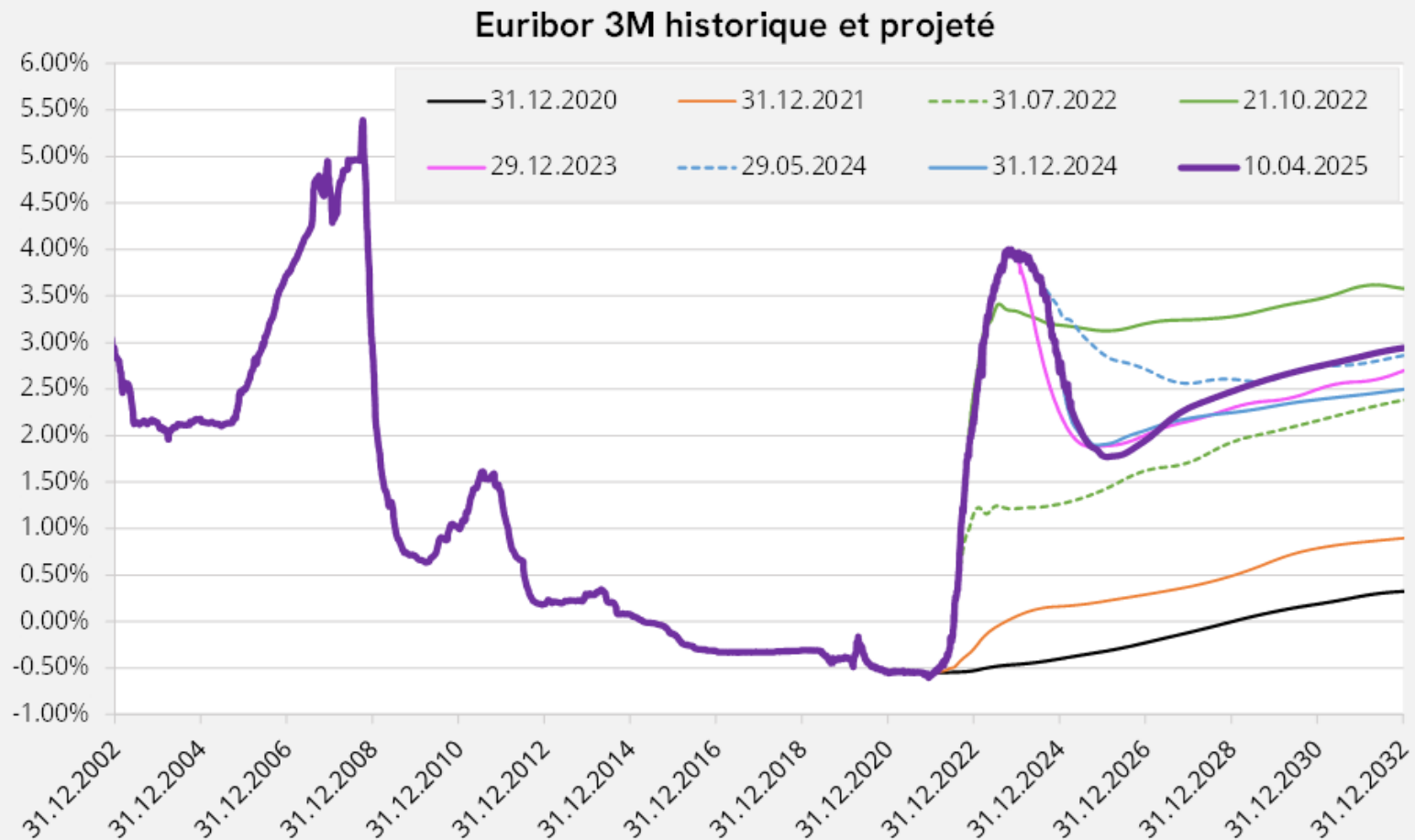
Données de marché (30/06/2025)



Cartographie des dettes



Données de marché

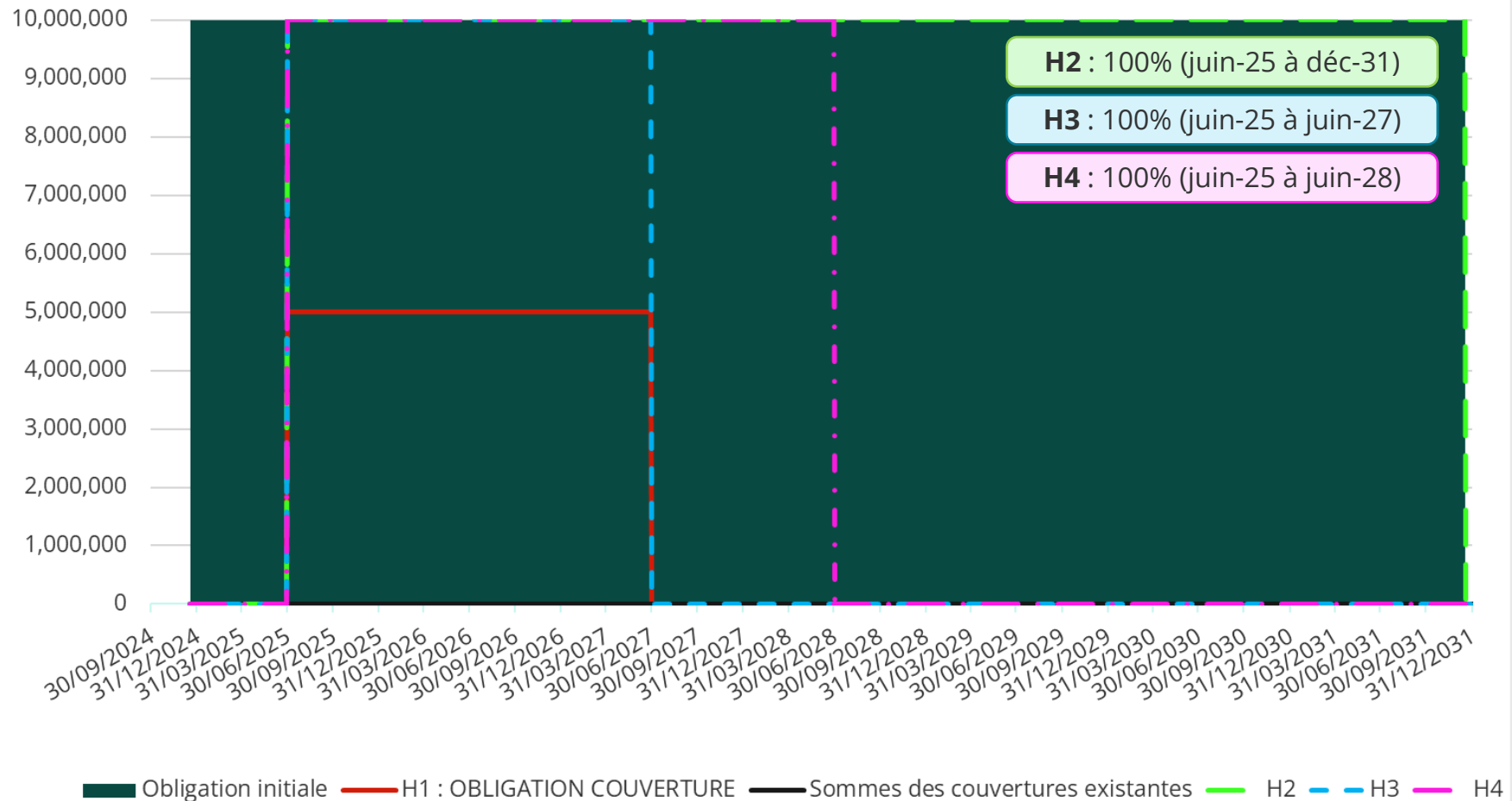


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

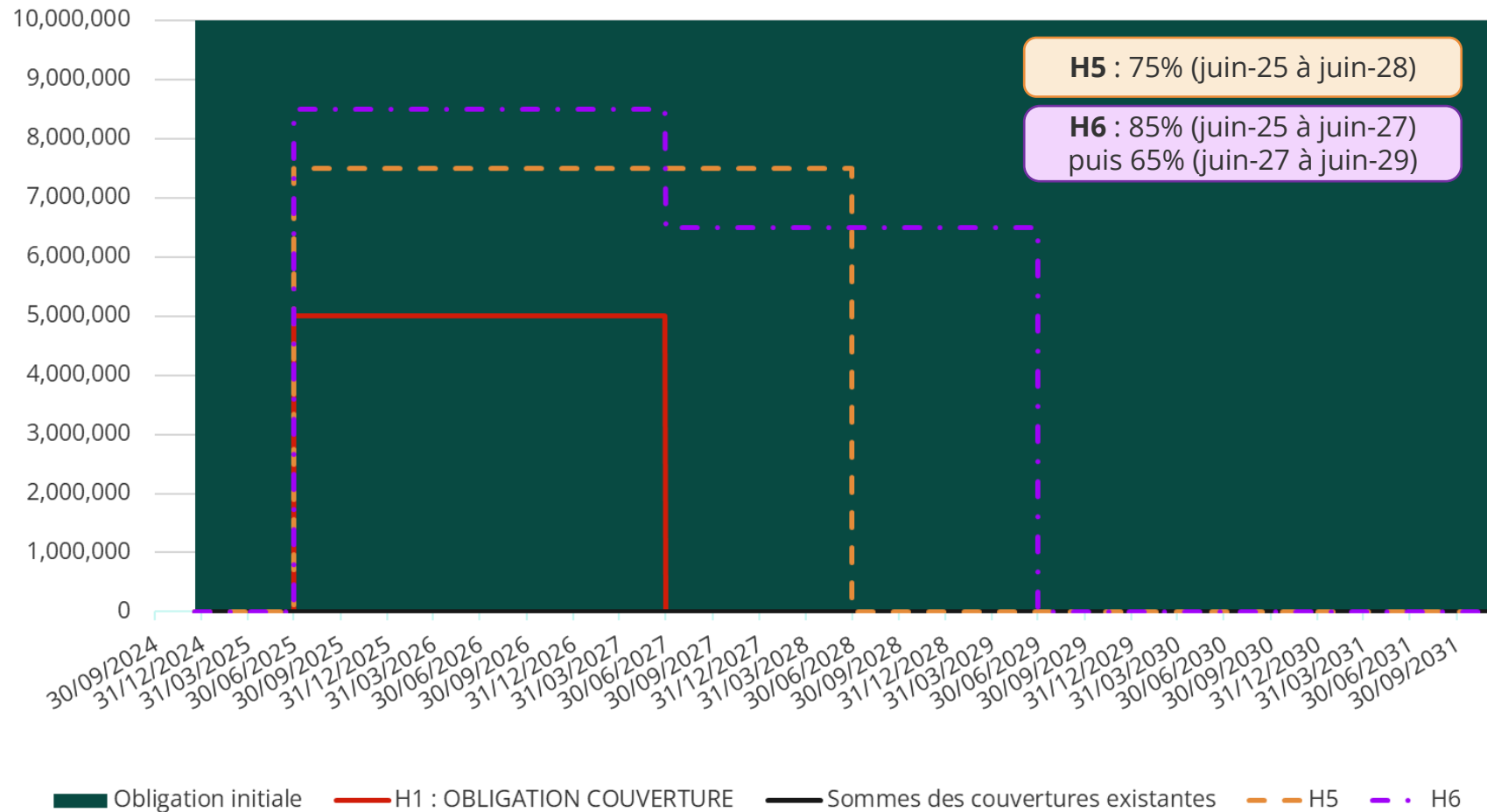
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1,014	6,561
Swap sans Floor	1.90%	2.31%
Swap avec Floor	1.98%	2.44%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	2 ans	6.5 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
Début de période	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025
Fin de période	30/06/2027	18/12/2031	30/06/2027	30/06/2028	30/06/2028	30/06/2029
Valeur 1bp en EUR	1,014	6,561	2,028	3,044	2,283	3,043

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	1.98%	2.44%	1.98%	2.11%	2.11%	2.19%
Taux financement Max	1.98%	2.44%	1.98%	2.11%	2.11%	2.19%

Cap 2% annualisé	0.32%	0.83%	0.33%	0.48%	0.48%	0.56%
Taux financement Max	2.32%	2.83%	2.33%	2.48%	2.48%	2.56%

Cap 2.5% annualisé	0.19%	0.60%	0.19%	0.30%	0.30%	0.37%
Taux financement Max	2.69%	3.10%	2.69%	2.80%	2.80%	2.87%

Cap 3% annualisé	0.13%	0.45%	0.13%	0.21%	0.21%	0.27%
Taux financement Max	3.13%	3.45%	3.13%	3.21%	3.21%	3.27%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	195,900	1,486,400	392,300	621,600	466,500	639,500
Cap 2%	32,200	503,800	64,600	140,400	105,300	163,700
Cap 2.5%	18,500	368,200	37,000	89,900	67,400	109,500
Cap 3%	12,900	274,900	25,800	62,700	47,000	78,000

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 50% de juin-25 à juin-27

H2 : 100% de juin-25 à déc-31

H3 : 100% de juin-25 à juin-27

H4 : 100% de juin-25 à juin-28

H5 : 75% de juin-25 à juin-28

H6 : 85% de juin-25 à juin 27 puis 65% de juin-27 à juin-29

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	8,500,000	11,691	-152,009
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	8,500,000	11,691	-140,319
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	8,500,000	11,437	-128,882
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	8,500,000	11,564	-117,318
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	8,500,000	11,691	-105,628
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	8,500,000	11,691	-93,937
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	8,500,000	11,437	-82,500
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	8,500,000	11,564	-70,937
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	6,500,000	8,940	-61,997
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	6,500,000	8,940	-53,057
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	6,500,000	8,843	-44,214
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	6,500,000	8,843	-35,371
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	6,500,000	8,843	-26,528
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	6,500,000	8,843	-17,686
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	6,500,000	8,746	-8,940
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	6,500,000	8,940	0

Prime lissée

0.56%

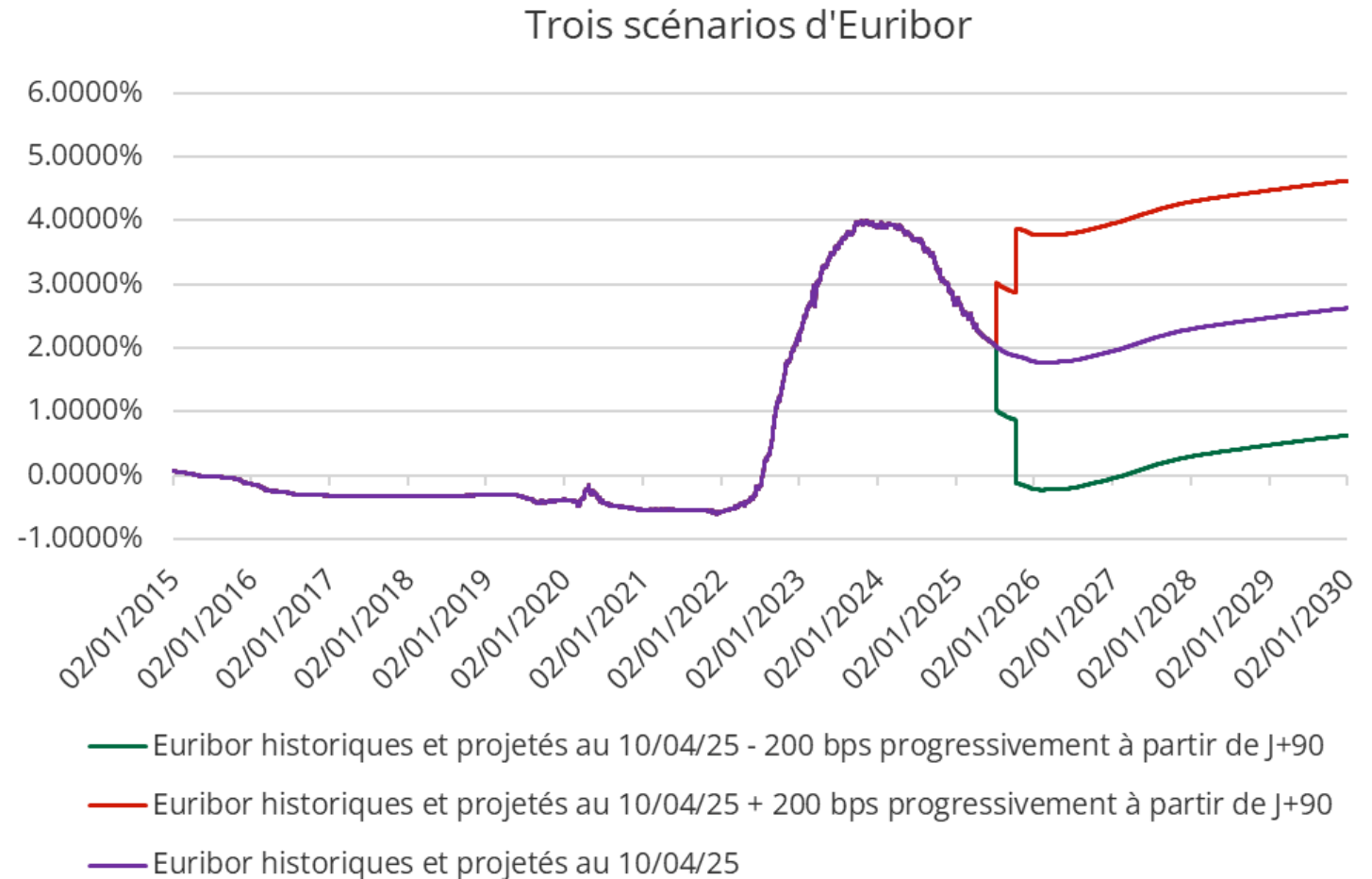
Total à payer

163,700

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

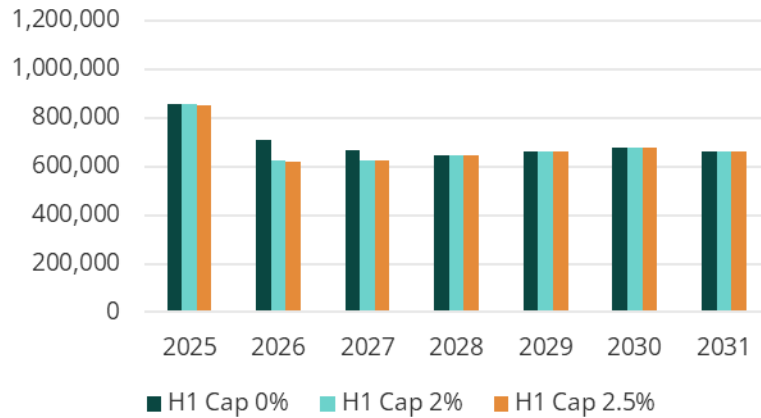
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **6%** (dette unitranche), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

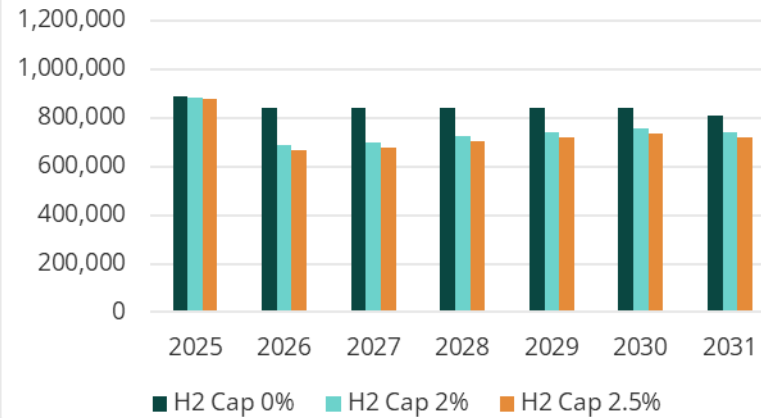


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

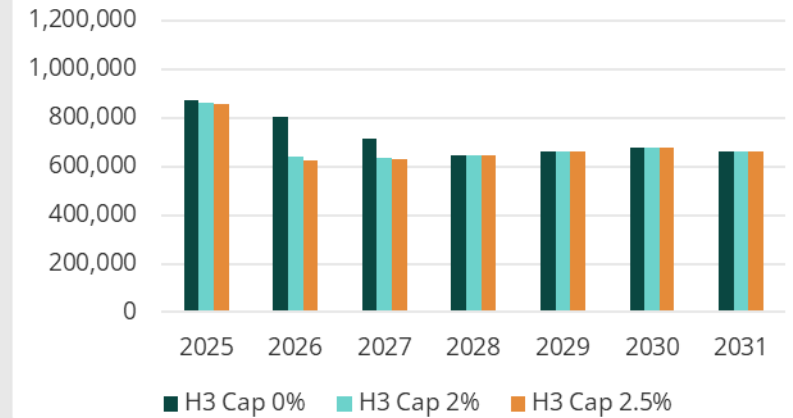
STRATEGIE H1



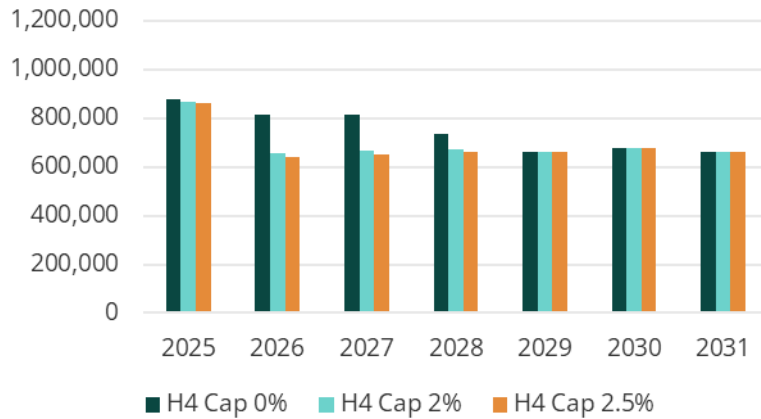
STRATEGIE H2



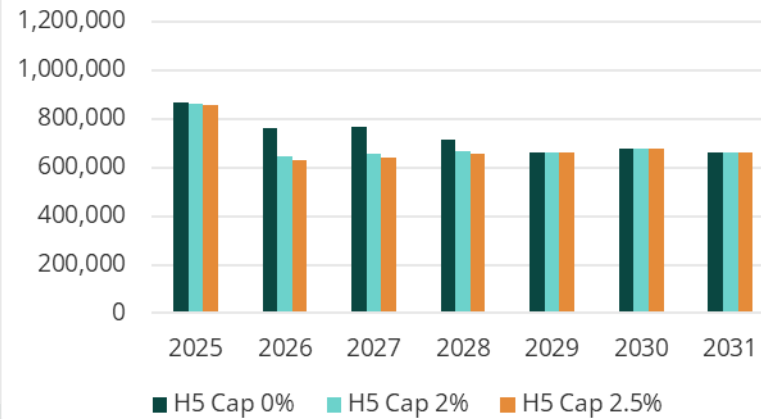
STRATEGIE H3



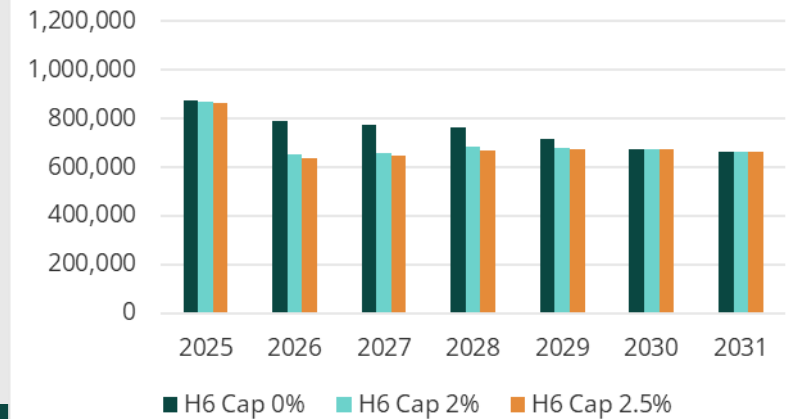
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

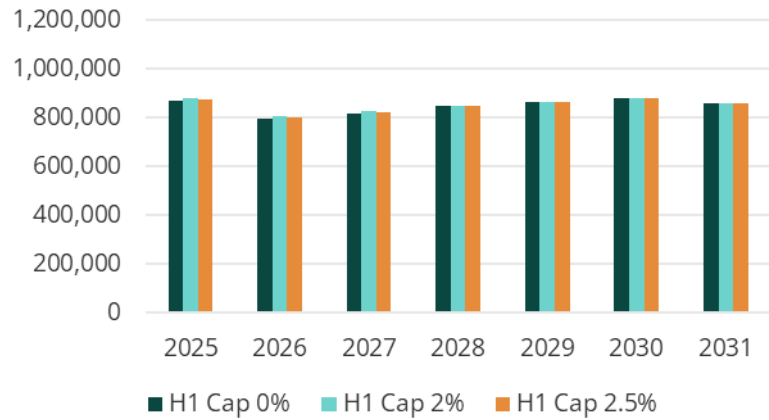


STRATEGIE H6

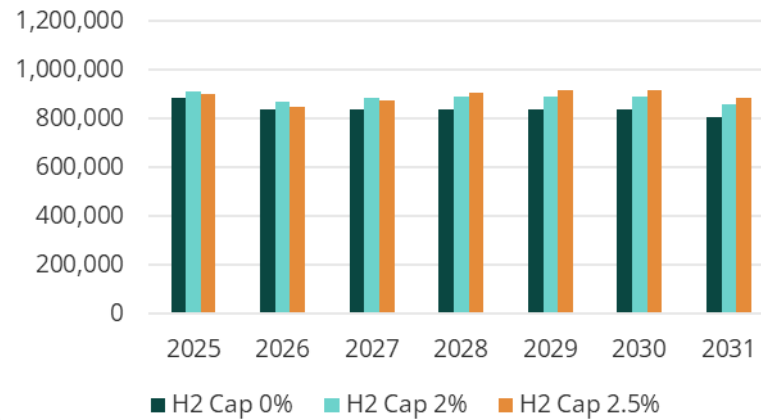


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

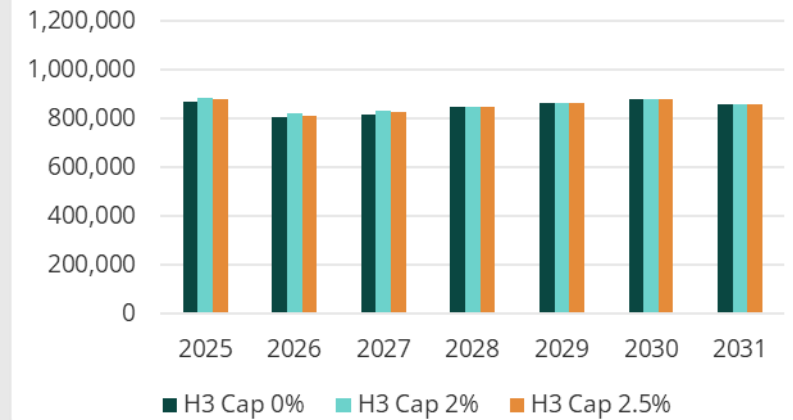
STRATEGIE H1



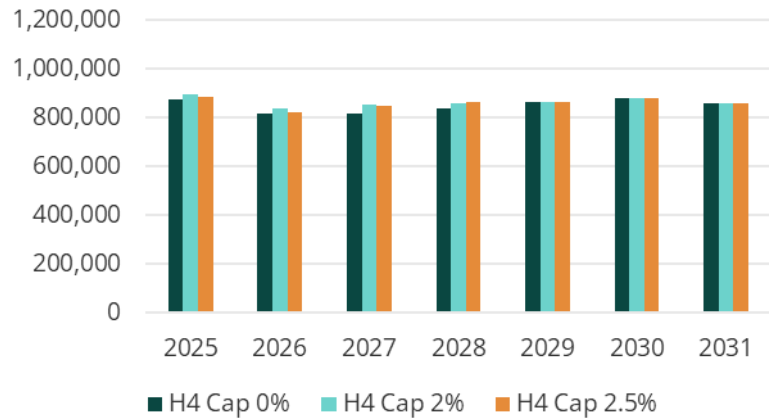
STRATEGIE H2



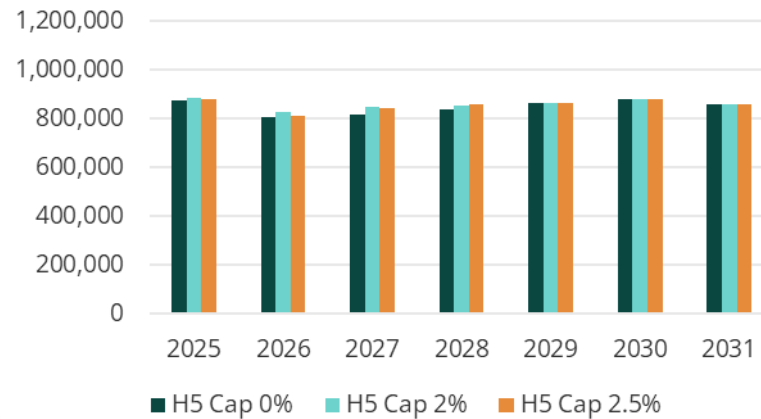
STRATEGIE H3



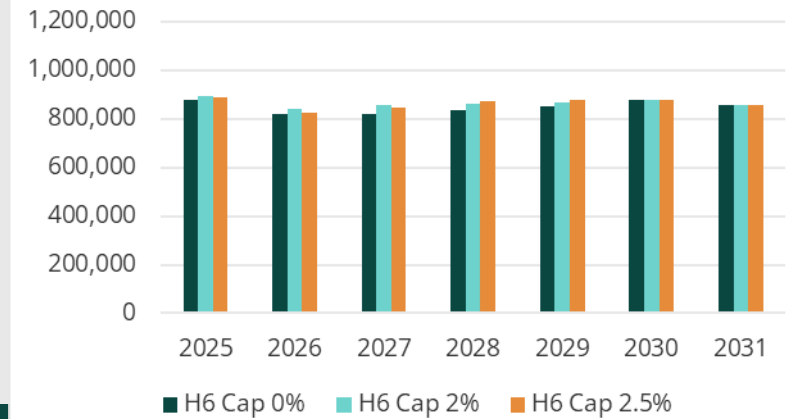
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

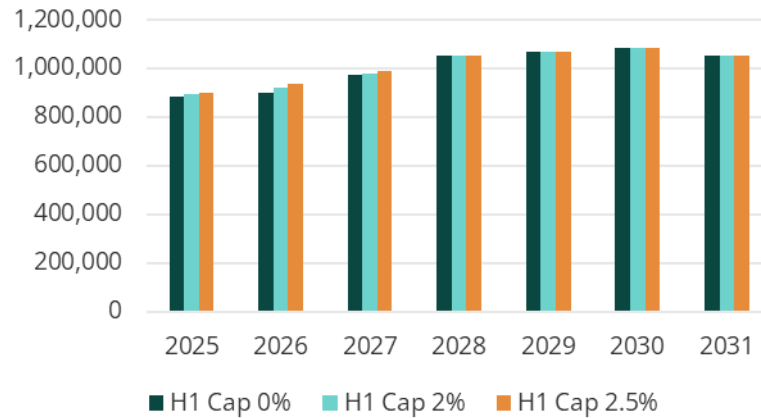


STRATEGIE H6

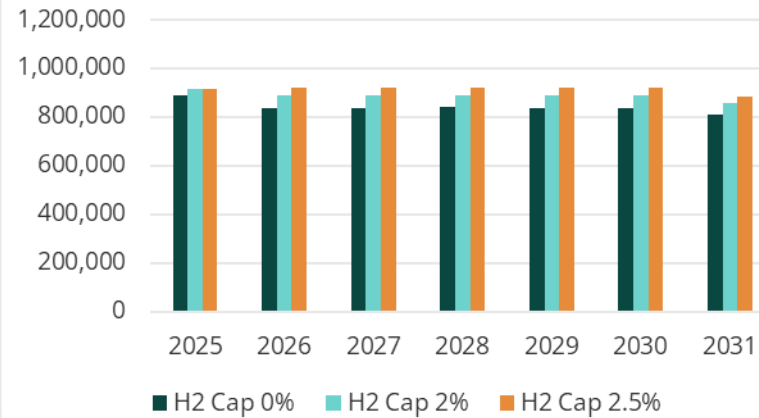


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

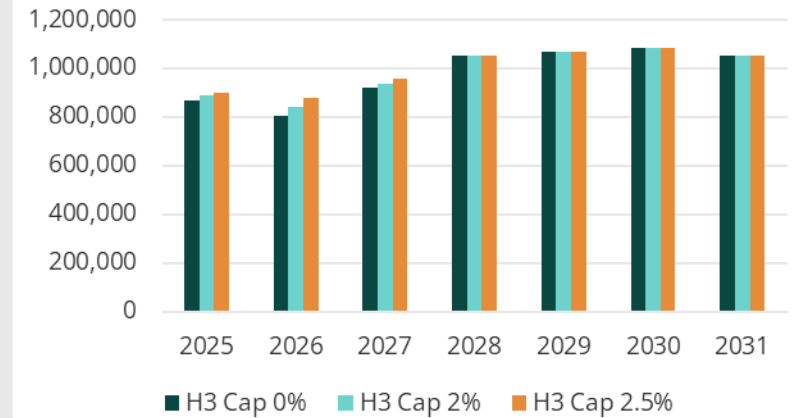
STRATEGIE H1



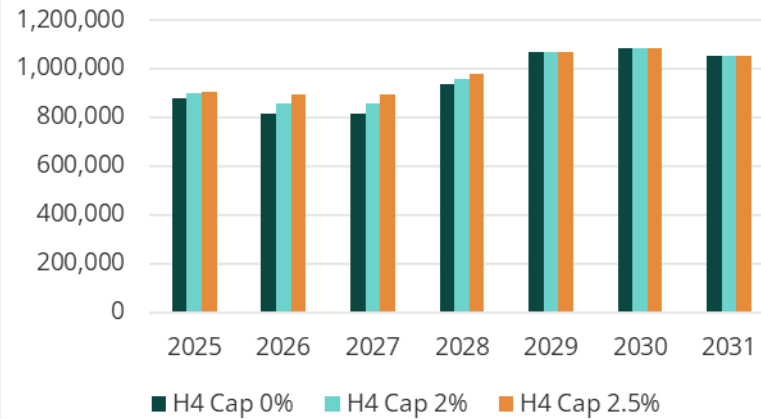
STRATEGIE H2



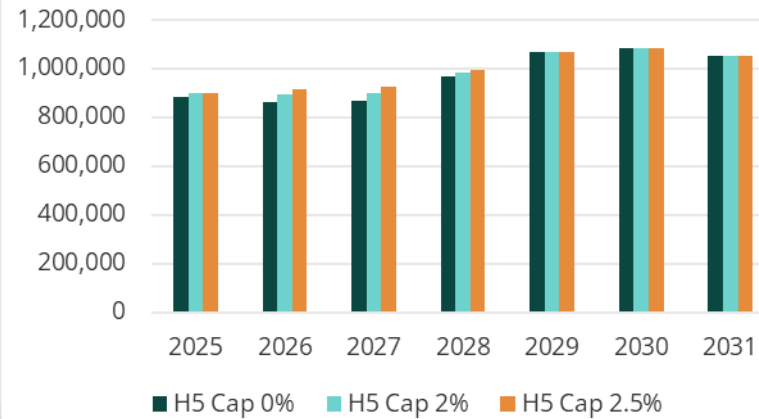
STRATEGIE H3



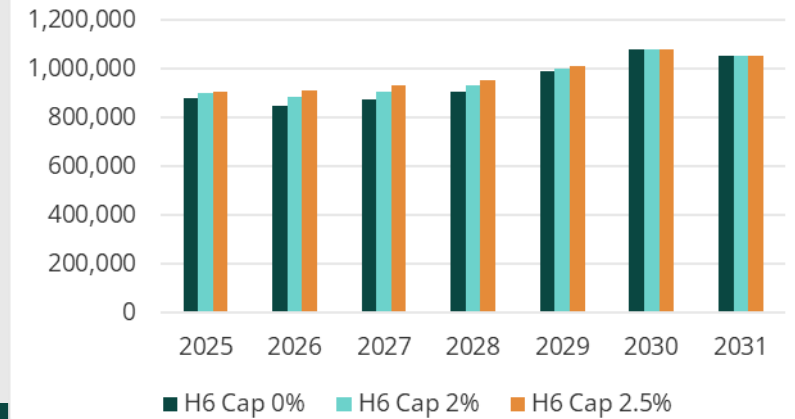
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

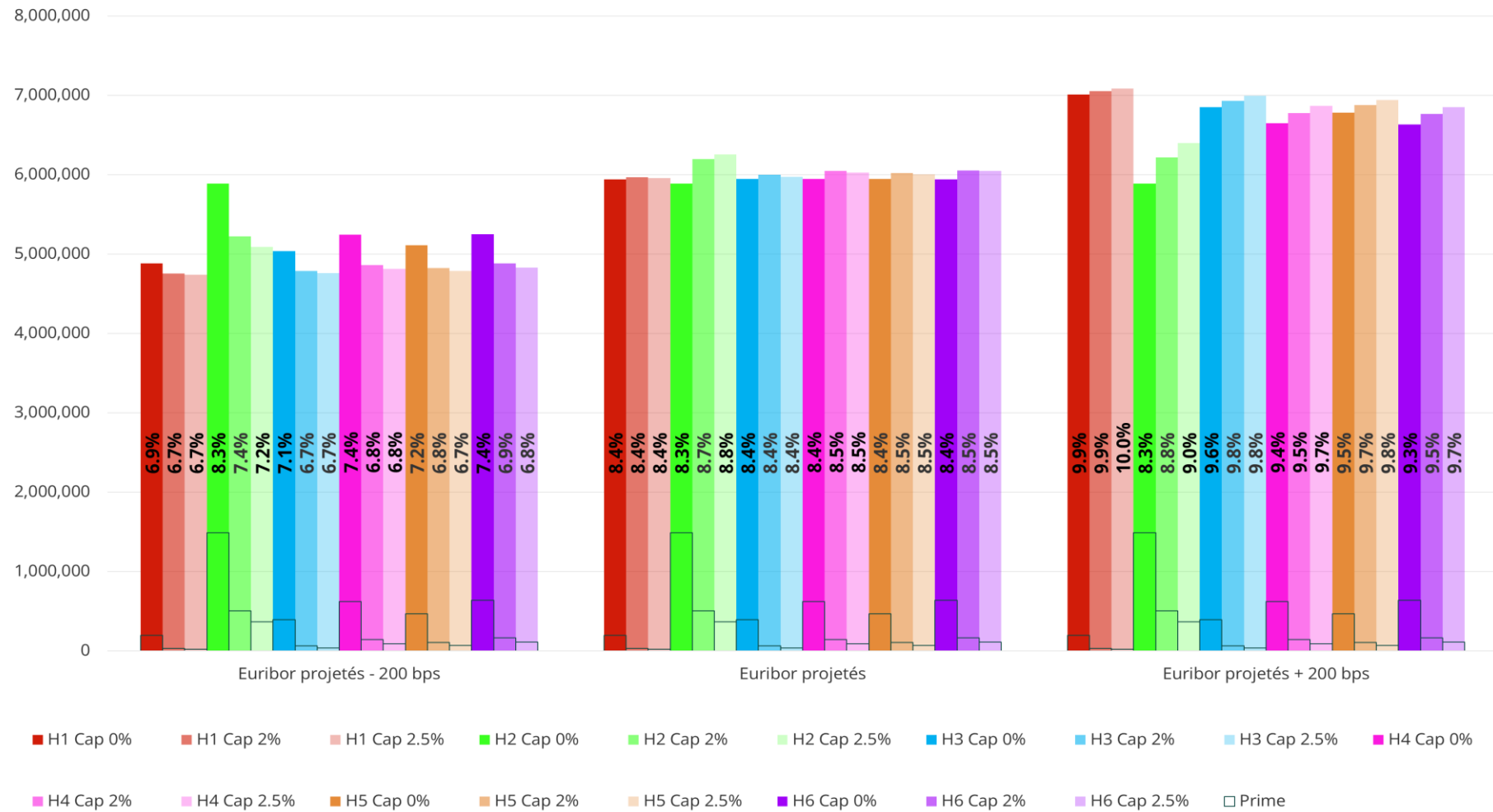
(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	4,879,384	4,752,922	4,739,940	5,887,843	5,223,805	5,089,640	5,037,828	4,784,605	4,758,440
Euribor projetés	5,940,069	5,967,195	5,954,644	5,887,843	6,193,561	6,255,957	5,944,494	5,998,445	5,973,144
Euribor projetés + 200 bps	7,011,180	7,050,258	7,081,581	5,887,843	6,217,465	6,398,578	6,851,161	6,929,016	6,991,463

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	5,241,884	4,860,405	4,811,340	5,112,073	4,825,664	4,788,840	5,250,328	4,883,920	4,830,940
Euribor projetés	5,945,217	6,049,002	6,026,044	5,943,249	6,020,787	6,003,544	5,939,228	6,051,804	6,045,421
Euribor projetés + 200 bps	6,648,551	6,776,239	6,866,619	6,779,638	6,875,104	6,942,864	6,631,256	6,764,150	6,852,483

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Obligation initiale		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD									
18/12/2024	31/03/2025	0	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0	0
31/03/2025	30/06/2025	0	10,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0	0
30/06/2025	30/09/2025	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
30/09/2025	31/12/2025	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
31/12/2025	31/03/2026	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
31/03/2026	30/06/2026	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
30/06/2026	30/09/2026	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
30/09/2026	31/12/2026	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
31/12/2026	31/03/2027	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
31/03/2027	30/06/2027	0	10,000,000	10,000,000	50.00%	5,000,000	5,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	7,500,000	8,500,000
30/06/2027	30/09/2027	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	10,000,000	7,500,000	6,500,000
30/09/2027	31/12/2027	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	10,000,000	7,500,000	6,500,000
31/12/2027	31/03/2028	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	10,000,000	7,500,000	6,500,000
31/03/2028	30/06/2028	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	10,000,000	7,500,000	6,500,000
30/06/2028	30/09/2028	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	6,500,000
30/09/2028	31/12/2028	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	6,500,000
31/12/2028	31/03/2029	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	6,500,000
31/03/2029	30/06/2029	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	6,500,000
30/06/2029	30/09/2029	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
30/09/2029	31/12/2029	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
31/12/2029	31/03/2030	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
31/03/2030	30/06/2030	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
30/06/2030	30/09/2030	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
30/09/2030	31/12/2030	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
31/12/2030	31/03/2031	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
31/03/2031	30/06/2031	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
30/06/2031	30/09/2031	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
30/09/2031	18/12/2031	0	10,000,000	10,000,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
18/12/2031	31/03/2032	10,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Financement (1/2)

Contrat de Prise Ferme

Entre

DQE-SOFTWARE SAS
en qualité d'Emetteur

PEDL I HOLDCO S.A R.L.
en qualité d'Arrangeur Mandaté

AETHER FINANCIAL SERVICES SAS
en qualité d'Agent des Souscripteurs et d'Agent

et

PEDL I HOLDCO S.A R.L.
en qualité de Souscripteur

Relatif à un programme d'émissions obligataires soumis au régime de l'article L. 213-6-3 du Code monétaire et financier, d'un montant nominal total initial de 10.000.000 €, pouvant être augmenté jusqu'à un montant nominal total maximum de 25.000.000 € sous réserve de la confirmation par les Souscripteurs de leurs engagements de souscription aux Obligations Complémentaires, et venant à échéance au plus tôt le 18 décembre 2031.

18 décembre 2024

Clauses contractuelles

- (i) doit procéder à l'émission d'un emprunt obligataire en la forme de dix mille (10.000) obligations initiales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000 €) chacune (les « **Obligations Initiales** »), soit un montant nominal total de dix millions d'Euros (10.000.000 €), devant être intégralement souscrites au plus tard le 18 décembre 2024 par les Souscripteurs Initiaux (la « **Période de Disponibilité Initiale** »), aux fins de financer, totalement ou partiellement, directement ou indirectement, (i) le paiement du prix de l'Acquisition et (ii) les coûts et frais y afférents (l'« **Emission Initiale** ») ; et
- (ii) pourra procéder à une ou plusieurs émissions obligataires, pour lesquelles les engagements de souscription ne sont pas confirmés à la date des présentes, en la forme d'un nombre maximum de quinze mille (15.000) obligations d'une valeur nominale de mille Euros (1.000 €) chacune (les « **Obligations Complémentaires** » et, ensemble avec les Obligations Initiales, les « **Obligations** »), soit un montant nominal maximum de quinze millions d'Euros (15.000.000 €), pouvant être émises à tout moment entre la Date d'Emission Initiale et la date du troisième anniversaire de la Date d'Emission Initiale (la « **Période de Confirmation Complémentaire** »), aux fins de financer ou refinancer (dans un délai de neuf (9) mois à compter de la réalisation de l'opération considérée), totalement ou partiellement, directement ou indirectement, (i) le paiement du prix d'acquisition d'une (ou plusieurs) Cible(s) Eligible(s) (en ce compris tout complément de prix, différé de prix ou ajustement de prix (y compris *earn out*) existant à la Date de Réalisation Additionnelle considérée) dans le cadre d'une (ou plusieurs) Opération(s) de Croissance Externe Autorisée(s), (ii) le cas échéant, le refinancement de l'Endettement Financier existant de la Cible Eligible concernée (et/ou, le cas échéant, de ses Filiales) et (iii) les coûts et frais y afférents (les « **Emissions Complémentaires** » et, ensemble avec l'Emission Initiale, les « **Emissions** »).

Clauses contractuelles

Remboursement (1/2)

4. AMORTISSEMENT

4.1 Amortissement normal

Sous réserve des stipulations des Articles 4.2 (*Amortissement anticipé volontaire*), 4.3 (*Amortissement anticipé obligatoire total – Amortissement anticipé obligatoire partiel*), 7 (*Changement de circonstances*) et 10 (*Cas d'Exigibilité Anticipée*), aux termes desquelles les Obligations devront être amorties conformément à, et dans les conditions prévues par, lesdites stipulations, la totalité des Obligations en circulation à cette date sera amortie à leur Date d'Echéance.

« Date d'Echéance » désigne :

- (a) pour la Tranche Initiale, la date tombant sept (7) ans après la Date d'Emission Initiale, soit le 18 décembre 2031 ;
- (b) pour chaque Tranche Complémentaire, la date indiquée dans la Notification de Confirmation et la Notice Complémentaire d'Emission y afférente, étant précisé que ladite date d'échéance ne pourra être antérieure à la Date d'Echéance relative à la Tranche Initiale.

Clauses contractuelles

Remboursement (2/2)

4.2 Amortissement anticipé volontaire

Sous réserve de l'application de l'Article 4.4 (*Règles communes aux amortissements*) ci-dessous, l'Emetteur pourra, à tout moment (sous réserve du paiement, le cas échéant, des Coûts de Réemploi dûment justifiés dans l'hypothèse où l'amortissement anticipé volontaire envisagé interviendrait à une date autre qu'une Date de Paiement d'Intérêts), amortir par anticipation un nombre entier d'Obligations, à condition :

- (a) d'en avoir notifié l'Agent de manière irrévocable au moins cinq (5) Jours Ouvrés avant la date d'amortissement envisagée par la remise à l'Agent d'un avis d'amortissement anticipé irrévocable (sauf en cas d'amortissement total des Obligations auquel cas la notification d'amortissement pourra être conditionnelle ou révoquée en cas d'absence de mise à disposition du financement devant être consenti à la date de refinancement initialement projetée) ; et
- (b) que l'amortissement envisagée soit effectué un montant en principal minimum de un million d'Euros (1.000.000 €) (sauf à ce que le montant en principal de l'ensemble des Obligations restant en circulation à la date d'amortissement envisagée soit inférieur, auquel cas l'amortissement devra porter sur la totalité des Obligations en circulation) et, en tout état de cause, pour un nombre entier d'Obligations.

■ Clauses contractuelles

Intérêts (1/2)

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts,

- (a) le Taux Ecran EURIBOR applicable ;
- (b) si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran EURIBOR Interpolé ; ou
- (c) si,
 - (i) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (ii) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran EURIBOR Interpolé ;

la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent à sa demande par les Banques de Référence, ou par au moins deux d'entre elles, comme étant ceux offerts aux banques de premier rang au sein de la zone Euro au Jour de Cotation pour des dépôts en Euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0) ;

dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran EURIBOR Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

■ Clauses contractuelles

Intérêts (2/2)

« **Marge** » désigne :

- (a) s'agissant de la Tranche Initiale, un taux de six pour cent (6,00 %) par an de marge payable en numéraire ;
- (b) s'agissant de toute Tranche Complémentaire, le taux annuel tel qu'indiqué dans la Notice Complémentaire d'Emission afférente à ladite Tranche Complémentaire,

S'agissant de la Tranche Initiale, tout Ajustement de Marge Ratio de Levier y afférent s'appliquera selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous, étant précisé qu'aucune limite quant au nombre de paliers franchis à la fois (à la hausse comme à la baisse) ne s'appliquera :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge applicable aux Intérêts de Base
$R1 \geq 3,50x$	6,25% par an
$3,50x > R1 \geq 3,00x$	6,00% par an
$3,00x > R1 \geq 2,50x$	5,75% par an
$R1 < 2,50x$	5,50% par an

■ Clauses contractuelles

Intérêts (2/2)

Périodes d'Intérêts

(i) Tranche Initiale

- (A) La durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche Initiale sera, au choix de l'Emetteur tel qu'exprimé dans un Avis de Sélection, de trois (3) ou six (6) mois (étant précisé que l'Emetteur devra choisir une Période d'Intérêts de trois (3) mois si cela est nécessaire pour faire coïncider le dernier jour de la Période d'Intérêts concernée avec le dernier jour d'une Période d'Intérêts IC en cours au titre de la Tranche Initiale), à l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date d'Emission Initiale et se terminera le 31 mars 2025 et de la dernière Période d'Intérêts qui se terminera à la Date d'Echéance.
- (B) L'Emetteur devra adresser à l'Agent un Avis de Sélection irrévocable au plus tard à onze (11) heures (heure de Paris) cinq (5) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts considérée et l'Agent notifiera aux Titulaires d'Obligations la teneur dudit Avis de Sélection dans les meilleurs délais.
- (C) Au cas où l'Emetteur ne remettrait pas à l'Agent un Avis de Sélection, ou le remettrait tardivement, la Période d'Intérêts considérée sera d'une durée de six (6) mois ou, uniquement si cela est nécessaire pour faire coïncider le dernier jour de la Période d'Intérêts concernée avec le dernier jour d'une Période d'Intérêts IC en cours au titre de la Tranche Initiale, de trois (3) mois.
- (D) Chacune des Périodes d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente (à l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date d'Emission Initiale) et la Date de Paiement d'Intérêts de la dernière Période d'Intérêts devra coïncider avec la Date d'Echéance.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Contrat(s) de Couverture

- (i) Dans un délai de **six (6) mois** à compter de la Date d'Emission Initiale, l'Emetteur devra conclure avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) de premier rang un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, à hauteur d'un notionnel **minimum égal à cinquante pour cent (50%)** de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations Initiales (sans que le notionnel puisse excéder 100% de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations Initiales) et pour une **durée minimale de deux (2) ans**, afin de se prémunir contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou, au choix de l'Emetteur, de l'EURIBOR 6 mois, de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Emission.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) la survenance de tout défaut de paiement ou de l'exigibilité anticipée au titre d'un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations et les Dettes Subordonnées) souscrit par un Membre du Groupe, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède(nt) cinquante mille Euros (50.000 €) sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait ; ou
- (ii) la survenance de tout évènement constituant un cas de défaut ou un cas d'exigibilité anticipée au titre d'un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations et les Dettes Subordonnées) souscrit par un Membre du Groupe, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède(nt) deux cent mille Euros (200.000 €) sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait ; ou
- (iii) la survenance de tout défaut de paiement au titre d'une quelconque dette, quelle que soit sa nature mais autre qu'un Endettement Financier, d'un Membre du Groupe, dès lors que le montant unitaire ou cumulé de la ou des dette(s) excède(nt) quatre cent mille Euros (400.000 €) et sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait et de tout défaut de paiement faisant l'objet d'une contestation de bonne foi en justice reposant sur des arguments non-dilatatoires par le Membre du Groupe concerné ; ou
- (iv) la survenance de tout cas de défaut ou cas d'exigibilité anticipée ou défaut de paiement ou de l'exigibilité anticipée au titre du Prêt BPI Initial ; ou

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

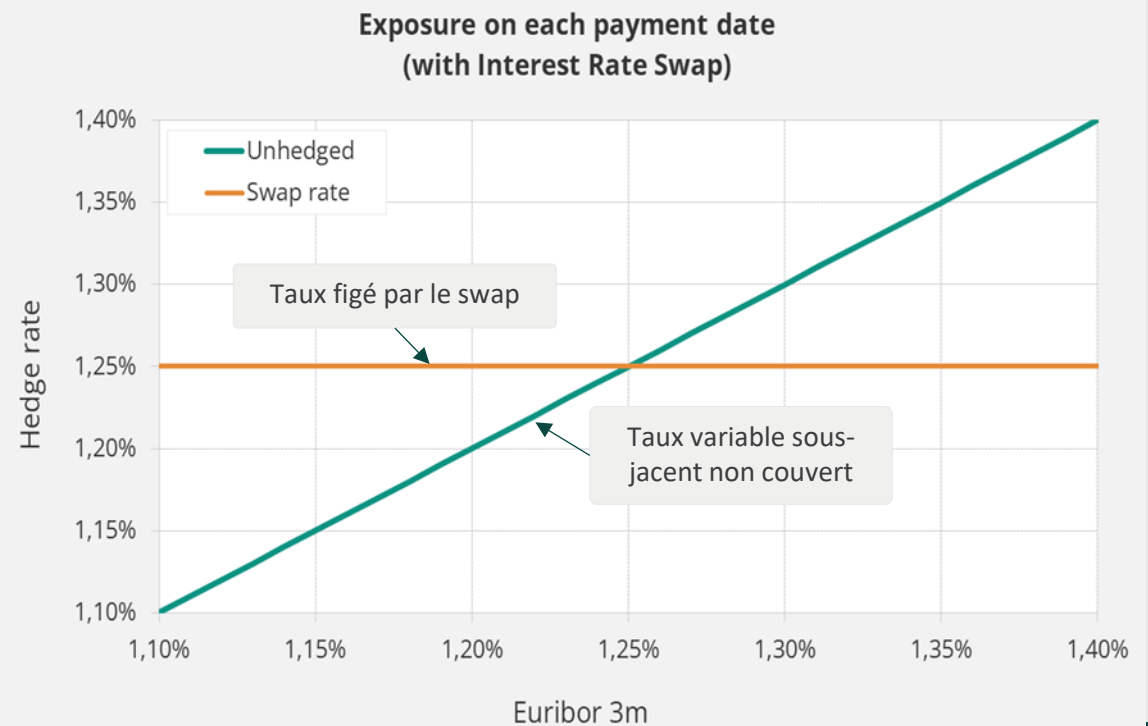
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

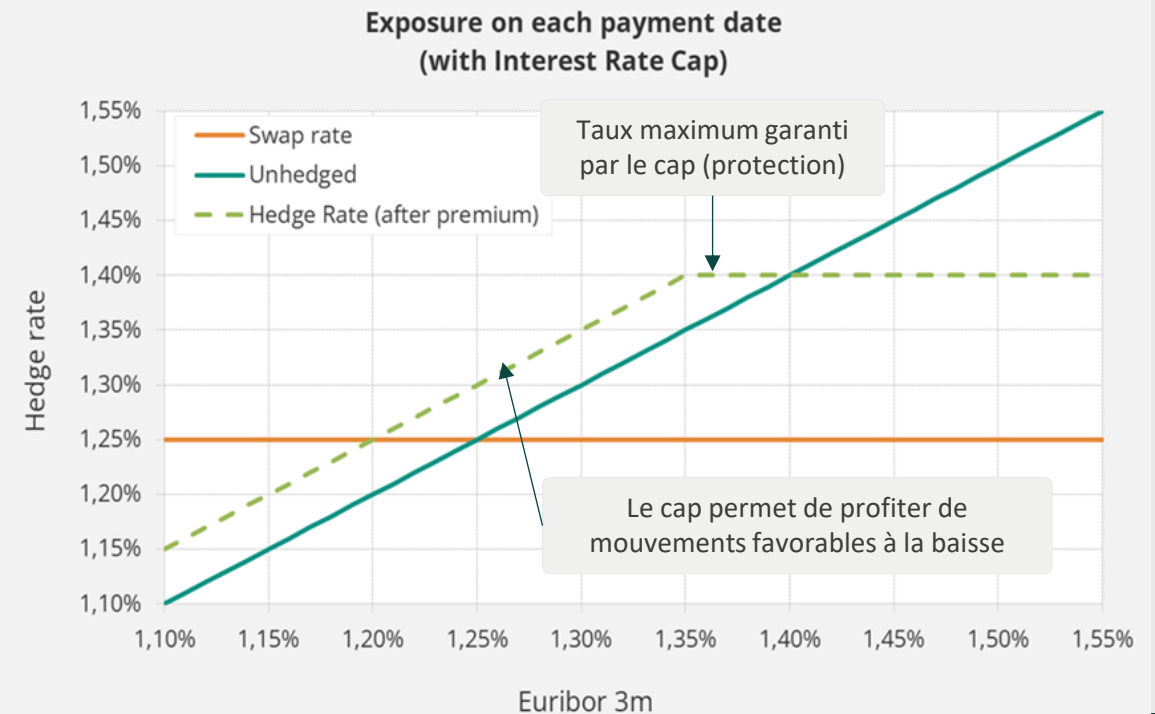
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

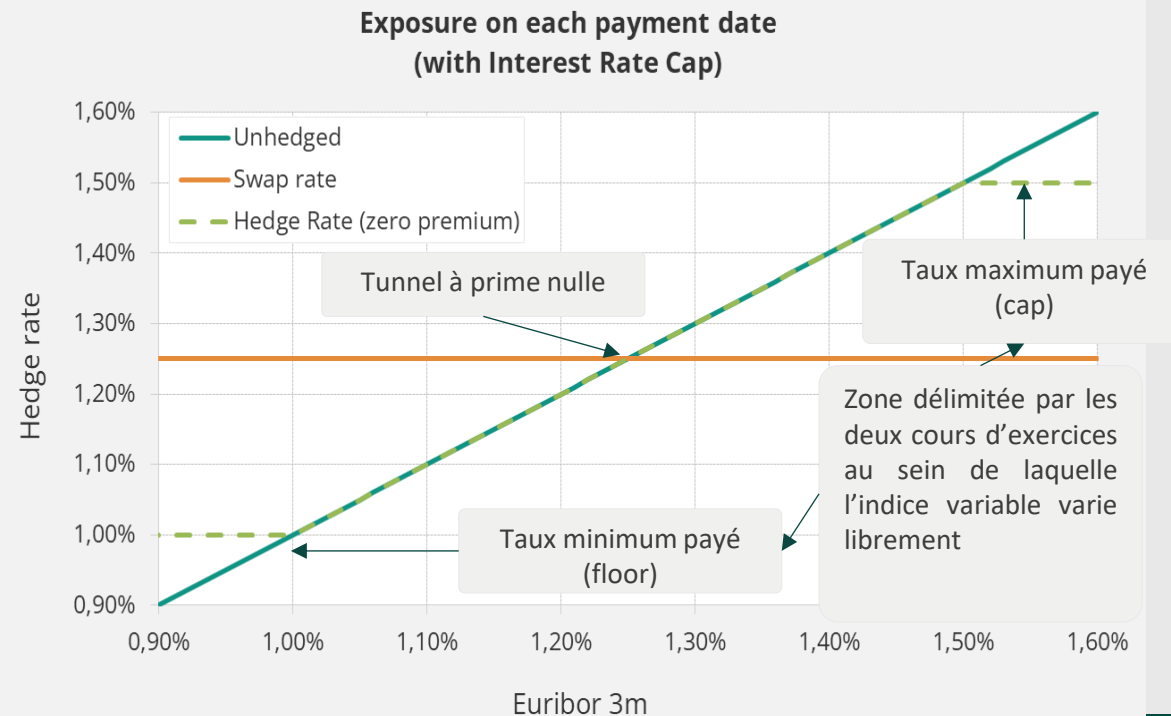
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

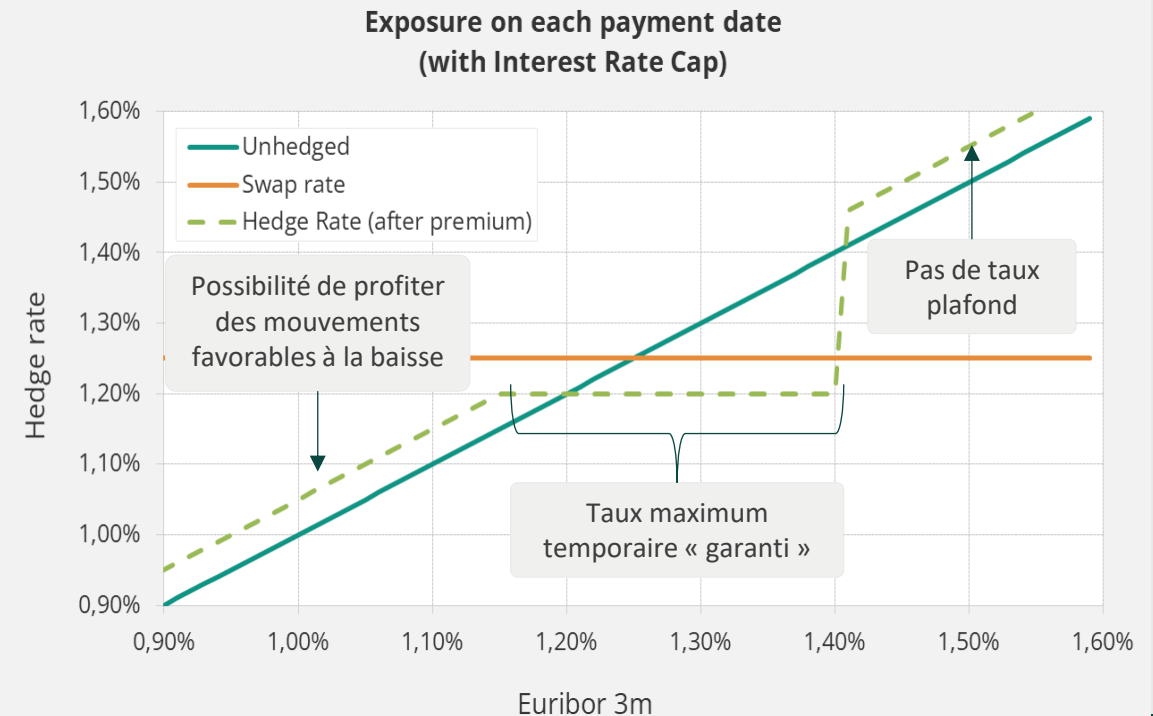
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

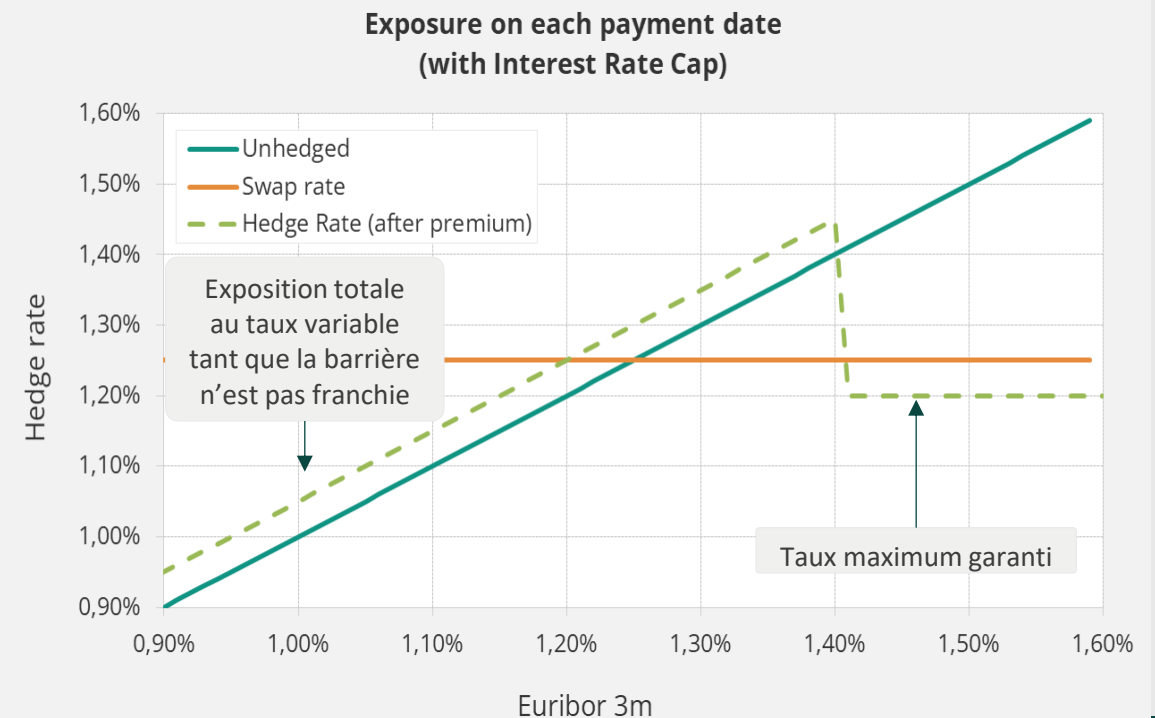
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

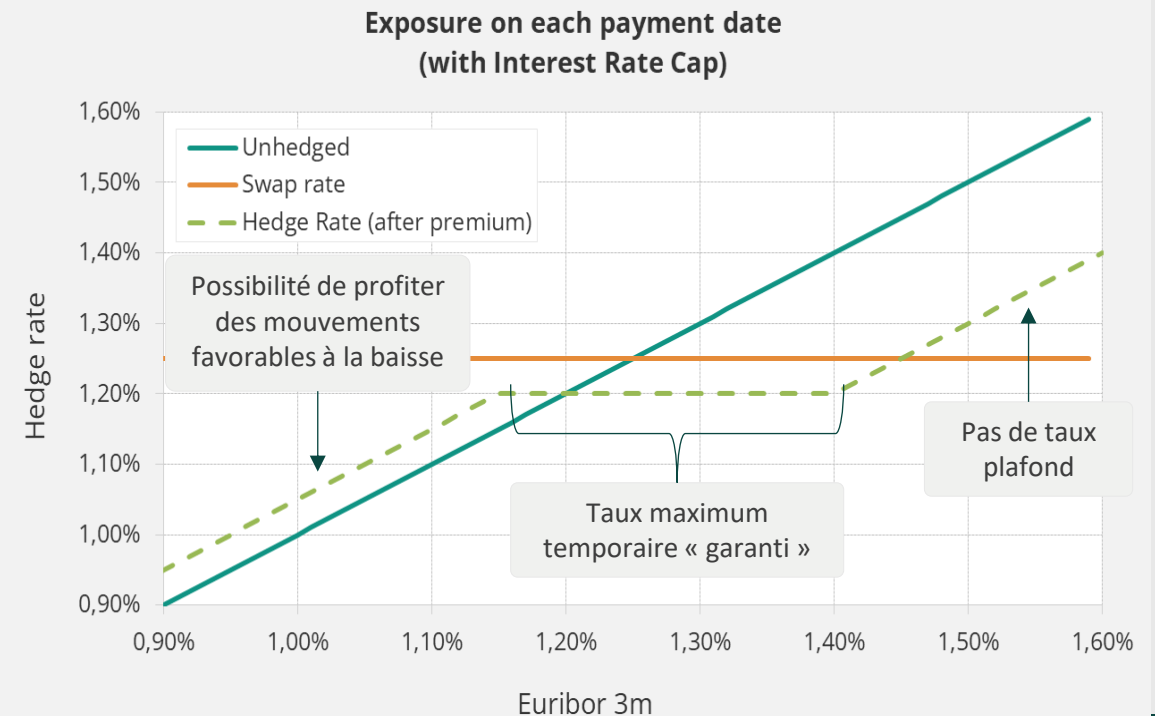
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.